



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **lundi le 7 février 2022**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : pour donner suite aux nouvelles directives de la santé publique due à la propagation de la Covid-19 la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule à huis clos et la séance est enregistrée pour le public.

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost

Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénommé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6903-02-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
5. Comptes à payer pour janvier 2022
6. Rapport des travaux publics
7. Rapport de la DG
 - 7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – chemin des Bouleaux.
 - 7.b Lettre du MAMH – Programme réfection du garage municipal
 - 7.c Suivi – de la rénovation au bureau municipal
 - 7.d Suivi - Programme d'aide à la voirie locale
 - 7.e Vacances de la DG
8. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - a. Suivi - Fête d'hiver au village – « Dragon des neiges »
 - b. Concours Château de glace
 - c. Programmation
9. Rapport de la mairesse
10. Rapport des élus
11. Publicité pour la fête d'hiver au village.
12. Déclaration des Intérêts pécuniaires des élus.es
13. Achat conteneur de 40' pour entreposage
14. Résolution – Représentant/e du Réseau Biblio ATNQ

15. Suivi – Entente de service relative à l’acquisition d’un système de production d’air respirable avec la RISIT
16. Résolution - programme d’aide à la voirie locale PPA-ES - sous volet – projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supra municipaux.
17. Achat de la démêleuse de ponceaux.
18. Permis de construction – Responsable.
19. Résolution – Le journal « Le Reflet »
20. Terrain en vente sur la rue du Collège
21. Programme PRIMEAU – Eau potable
22. Congrès annuel de l’ADMQ
23. Suivi - mai mois de l’arbre
24. Avis de motion et présentation du projet - Code éthique et de déontologie des élus.es
25. Résolution Adoption des politiques :
 - 25.a Santé Sécurité au travail
 - 25.b Drug et alcool
 - 25.c Tolérance zéro
26. Vente d’immeuble pour défaut de paiement des taxes.
- 27 Affaires nouvelles
 - 27.a Lettre d’appui pour la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.
 - 27.b Demande de don et lettre d’appui – Comité développement en tourisme, en culture et en hébergement de Nédélec
 - 27.c Résolution – Audit de conformité par la commission municipale du Québec
 - 27.d Pagette pompiers - GBM
- 28 Correspondances
 - 28.1 Lettre de remerciement du Salon du livre de l’Abitibi-Témiscamingue
 - 28.2 Opération Impact – Sécurité du Québec
 - 28.3 Communiqué - Un pas de plus dans le dossier ONIMIKI
 - 28.4 Rapport annuel de la CSSLT 2020-2021
 - 28.5 Membre matelot du T.E. Draper
 - 28.6 Album des femmes 2022
- 29 Prochaine séance le 7 mars 2022
30. Période de questions
31. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale reçue du public.

4. ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

RÉSOLUTION # 6904-02-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 après avoir apporté les corrections mentionnées.

5. COMPTES À PAYER POUR JANVIER 2022

RÉSOLUTION # 6905-02-22

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement d’adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée; (18 792,38 \$ et 59 319,71 \$) pour un total de 78 112,09 \$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois de janvier 2022.

1. Yves Bourassa, conseiller demande à Shawn où est rendu la demande d'installation du moteur pour la porte du garage municipal.

Shawn Robillard l'informe que le moteur de la porte a été installé et que l'électricien est passé pour faire la connexion, mais que quelque chose manque pour que le moteur soit fonctionnel. Pro-Porte est informé de la situation et va passer faire le nécessaire pour que le moteur soit fonctionnel sous peu. À suivre.

2. Yves Bourassa demande où sont rendues les démarches pour la dégeleuse de ponceau.

Shawn Robillard l'informe que la dégeleuse pour ponceau est rendue au garage et que maintenant il est à voir où on peut se procurer du propane liquide pour le bon fonctionnement de la dégeleuse. Il est aussi mentionné qu'une cage devra être mise en place pour sécuriser la bonbonne du propane liquide. À suivre.

3. Yves Bourassa, demande où sont rendues les démarches pour la réparation des lumières de rue.

Shawn Robillard l'informe que ça fait 2 fois qu'il communique avec Gadi Électrique de Ville-Marie et que les lumières sont en commandes et qu'il attend la commande. À suivre.

4. Claude Cardinal, conseillère mentionne qu'un citoyen l'a approchée pour lui faire part de son inquiétude sur le déneigement des bornes-fontaines.

Shawn Robillard, l'informe qu'après vérification auprès de Yves Marcoux, technicien pour les eaux potables, les bornes-fontaines ont reçu un traitement d'antigel à l'automne et qu'avec ce traitement il est impossible que les bornes-fontaines gèlent.

5. Linda Pomerleau demande un suivi sur la satisfaction du déneigement des rues et nos rangs.

Shawn Robillard l'informe que c'est 50/50 sur le côté satisfaction. Quand le contracteur sort pour faire le déneigement des rangs et des rues, tout est bien, mais la problématique est de le faire sortir.

Lise Dénommé, informe les membres qu'elle a eu un entretien téléphonique avec monsieur Francis Germain propriétaire de la compagnie FDA Inc concernant les inquiétudes que nous avons sur le service de déneigement. Monsieur Germain lui confirme qu'il va avoir une discussion avec son chauffeur pour corriger les lacunes du service de déneigement. À suivre.

7. RAPPORT DE LA DG

7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement (ponceau sur chemin des Bouleaux)

Lise Dénommé, informe les membres du conseil qu'une réponse du ministère de la Sécurité publique est arrivée et que le ministère du Transport demande qu'une étude géotechnique (ceci va impliquer un forage et un rapport à la suite du dégel), des plans et devis pour définir la conception du ponceau, et demande de vérifier avec le MELCC si le libre passage du poisson est obligatoire pour ce ponceau. Les membres prennent la décision d'envoyer une lettre auprès du député du Témiscamingue à voir s'il ne peut pas mettre un peu de pression pour accélérer le processus de réouverture du chemin des Bouleaux. À suivre.

7.b Lettre du MAMH - Programme RÉCIM pour la réfection du garage municipal.

Lise Dénommé, informe les membres que le Programme RÉCIM du MAMH pour la réfection du garage municipal a été refusé et que le ministère suggère fortement que la municipalité utilise les fonds dans le programme PRABAM qui est consacré aux infrastructures municipales qui demandent à être améliorées. Les membres prennent la décision d'utiliser les fonds dans le programme PRABAM pour faire la

réfection du garage municipal qui demande à être refait dans un avenir très rapproché.

7.c Suivi – Rénovation du bureau municipal.

RÉSOLUTION # 6906-02-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement que monsieur Luc Bernèche procède à l'installation du nouveau plancher avec l'aide de l'inspecteur municipal en échange de 5 boîtes de plancher flottant un restant de stock du centre des Loisirs.

Lyne Ash, mairesse s'est retirée de cette conversation.

7.d Suivi – Programme d'aide à la voirie locale

Lise Dénomme explique qu'une subvention pour la voirie locale de l'année 2019-2020 avait été oubliée et qu'une reddition de comptes pour cette année-là devait être faite et envoyée au ministère du Transport pour le 31 janvier 2022, pour pouvoir recevoir la subvention de 5000\$ au nom de la municipalité de Nédélec.

7.e Vacances de la DG

Lise Dénomme DG sera absente du bureau du 18 au 22 février 2022 inclusivement.

8. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT - SUIVI - FÊTE D'HIVER AU VILLAGE « DRAGON DES NEIGES »

RÉSOLUTION # 6907-02-22

Il est proposé par Véronique Lemire et appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement que le spectacle « Dragon des Neiges » soit reporté à une date ultérieure dû aux nouvelles directives de la santé publique, dans le contexte de la pandémie les membres s'entendent pour reporter l'évènement.

A. Défi château de neige

Josée Germain explique que le défi château de neige sera maintenu, car les élèves de l'école La Petite Ourse de Nédélec participeront à la construction d'une grosse étoile de neige pour représenter « La Petite Ourse » qui sera situé sur le terrain de la patinoire de la municipalité de Nédélec.

Les membres trouvent l'idée intéressante et décident de poursuivre le projet du château de neige pour l'année 2022.

b. Nouveau format pour la Fête d'hiver au village

Josée Germain, propose aux membres de faire un revirement de situation dû aux nouvelles directives de la santé publique. De poursuivre notre Fête hivernale, mais étalée sur une période de 4 semaines et d'inviter les gens à prendre des photos lors de leur activité en famille, sur la piste de ski, en raquette ou à la construction du château de neige, et par la suite les envoyer au bureau par courriel. Après le 14 mars nous ferons un montage de toutes les photos reçues et nous les afficherons sur notre page Facebook et les enverrons à la MRCT.

Les membres sont d'accord et trouvent l'idée très ingénieuse et montre que les gens de Nédélec ne se laissent pas abattre pour rien. À suivre.

Claude Cardinal demande des informations sur le comité MADA.

Josée Germain explique que la politique MADA est un comité qui est là pour faire le lien entre nos personnes âgées et nos jeunes familles, et de cette façon nos personnes âgées de tombent pas dans l'oubli.

9. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Lyne Ash nous informe que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 de la MRCT il a été question des sujets suivants :

1. Projet ONIMIKI – Un comité de planification est formé.
2. Fermeture de bureau de poste sur le territoire du Témiscamingue – ce qui nous apporte à faire une réflexion sur notre service du Bureau de poste à Nédélec. Les membres se disent prêts à faire une rencontre avec madame Sylvie Mayrand pour avoir une meilleure idée du service qu'elle offre dans le moment, ainsi que les perspectives d'avenir.
3. Nomination des élus.es sur les nombreux comités. Lyne Ash a repris le comité de la sécurité publique, comité aviseur en tourisme ainsi que Le Rift.

Le 24 mars prochain, une rencontre « Tisser des liens » aura lieu. Cette rencontre se déroulera en Ontario l'endroit est à confirmer. La mairesse invite les membres du conseil à y assister, et avise le conseil qu'il faudra prévoir le défraiement des dépenses. À suivre.

4. La MRC mettra l'accent en 2022 sur l'attractivité touristique et la rétention des nouveaux arrivants.

10. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport des élus pour le moment.

11. PUBLICITÉ DE LA FÊTE D'HIVER AU VILLAGE

Voir au point 19 de ce procès-verbal.

12. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.ES

RÉSOLUTION # 6908-02-22

Les membres du conseil ont déposé le formulaire SM-70 dûment rempli et remis à Lise Dénommé, directrice générale lors d'une séance de travail le 15 novembre 2021.

Il est proposé par Yves Bourassa et appuyé par Véronique Lemire, que les membres du conseil de la municipalité de Nédélec ont pris connaissance du document et ont remis ledit document de leurs déclarations pécuniaires à la Directrice générale, Lise Dénommé et que le tout sera acheminé au MAMH.

13. ACHAT CONTENEUR 40' POUR ENTROPOSAGE

RÉSOLUTION # 6909-02-22

Il est proposé par Linda Pomerleau et appuyé par Véronique Lemire de faire l'achat d'un conteneur de 40' pour entreposage au montant de 7 627.50 \$ avec livraison comprise.

À noter : Magic Transport le vendeur du conteneur et transporteur est le frère de Lise Dénommé, directrice générale à la municipalité de Nédélec. Les membres du

conseil ont été mis au courant du lien de parenté avant de faire l'achat dudit conteneur.

14. RÉSOLUTION – REPRÉSENTANT.E DU RÉSEAU BIBLIO ATNQ.

Manque d'informations, reporté à la prochaine séance du conseil.

15. RÉSOLUTION – ENTENTE DE SERVICE RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION D'AIR RESPIRABLE AVEC LA RISIT.

RÉSOLUTION 6910-02-22

Il est proposé par Michel Ayotte
appuyé par Josée Prévost
et résolu unanimement

QUE LA MUNICIPALITÉ DE Nédélec se joint à l'entente de service relative à l'acquisition et à la fourniture de services d'un système de production d'air respirable pour les services incendie au coût de 1 826 \$ (payable une fois, conditionnel à ce que toutes les municipalités se joignent à ladite entente) pour l'achat du compresseur. Par la suite, les coûts d'entretien dudit compresseur seront répartis entre les municipalités participantes, et évaluées selon le RFU de chaque municipalité.

16. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PPA-ES - SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPALE.

Résolution numéro : 6911-02-22

- Dossier : 28786-1
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées; POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nédélec approuve les dépenses d'un montant de 8 197 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Il manque la résolution comme tel, ainsi que le proposeur et l'appuyeur

17. ACHAT DE LA DÉGELEUSE DE PONCEAUX

Résolution # 6912-02-22

Il est proposé par Claude Cardinal et appuyé par Yves Bourassa de faire l'achat de la dégeleuse de ponceau auprès de la compagnie Métal Marquis au coût de 6 191,40 40 \$.

18. RESPONSABLE D'ÉMETTRE LES PERMIS DE CONSTRUCTION

RÉSOLUTION # 6913-02-22

Il est proposé par Claude Cardinal et appuyé par Linda Pomerleau de nommer Lise Dénomme, directrice générale la personne autorisée à émettre les permis de construction pour la municipalité de Nédélec jusqu'à ce que la MRC Témiscamingue puisse reprendre le dossier.

19. RÉOLUTION – LE JOURNAL LE REFLET SEMAINE DE RELÂCHE

RÉSOLUTION # 6914-02-22

Il est proposé par Yves Bourassa et appuyé par Michel Ayotte de promouvoir les activités qui sont offertes à la municipalité de Nédélec pour la semaine de relâche, une parution de grandeur ¼ page rectangulaire au coût de 135 \$ plus les taxes.

20. TERRAIN EN VENTE SUR LA RUE DU COLLÈGE

RÉSOLUTION 6915-02-22

Jérémy Bédard, citoyen est intéressé de faire l'achat d'un terrain sur la rue du Collège, il aimerait avoir un terrain d'une grandeur de 250' X 250'. La grandeur actuelle du terrain est de 100' X 100'.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement que le terrain actuel reste avec les grandeurs de 100' X 100', si monsieur Bédard veut un terrain plus grand il a l'option de faire l'achat d'un deuxième terrain de la grandeur initiale de 100' X 100'. Le coût du premier terrain est les frais du notaire seulement. Si l'acheteur désire faire l'achat d'un deuxième terrain, les frais d'arpentage et de notaire seront facturés à l'acheteur ainsi qu'un montant qui sera déterminé par les membres du conseil lors d'une séance ordinaire.

21. RÉOLUTION – PROGRAMME PRIMEAU EAU POTABLE

RÉSOLUTION # 6916-02-22

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Il est proposé par Linda Pomerleau
appuyé par Josée Prévost

et résolu unanimement;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux Volet 1.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'eau potable;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux volet 1.1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

22. CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION # 6917-02-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement d'autoriser Lise Dénomme, directrice générale de s'inscrire au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera le 15, 16 et 17 juin 2022 à la ville de Québec. Les frais d'inscription sont de 539 \$ plus taxes. Un projet de co-voiturage pourrait se former entre les directrices du Témiscamingue pour minimiser les frais de déplacement et d'hébergement. À suivre.

23. SUIVI – MAI MOIS DE L'ARBRE

RÉSOLUTION # 6918-02-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement de faire l'acquisition de 400 arbres de différentes essences qui seront distribués aux citoyens de la municipalité Nédélec durant le mois de mai 2022. Un nombre de 100 arbres sera réservé par les membres du conseil ainsi que les employés municipaux pour souligner le 100e du « Grand Feu » de Nédélec. À suivre.

24. AVIS DE MOTION – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES

Yves Bourassa, conseiller donne un avis de motion pour la révision du code éthique et de déontologie des élus.es.

24.a PRÉSENTATION DU PROJET – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES

RÉSOLUTION # 6919-02-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement de revoir et d'apporter les changements nécessaires au code d'éthique et de déontologie des élus.es et d'en faire l'adoption lors d'une séance spéciale cédulée pour le 24 février 2022.

25. RÉOLUTION – ADOPTION DES POLITIQUES SUIVANTES :

25.A POLITIQUE # 1 - SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RÉSOLUTION # 6920-02-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'adopter la Politique #1 Santé et sécurité au travail tel que présenté.

25.b POLITIQUE # 2 – DRUG ET ALCOOL

RÉSOLUTION # 6921-02-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement d'adopter la Politique #2 – Drug et alcool tel que présenté.

25.c POLITIQUE # 3 – TOLÉRANCE ZÉRO

RÉSOLUTION # 6922-02-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement d'adopter la Politique # 3 – Tolérance zéro tel que présenté.

26. VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES.

Tous les comptes de taxes en souffrances ont été acquittés ou une entente de paiement a été signée et déposée au dossier.

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.a DEMANDE DE LETTRE D'APPUI POUR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD

RÉSOLUTION # 6923-02-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement qu'une lettre d'appui soit envoyée à la direction de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour leur demande d'aide financière dans leur projet « Décoration Festives » auprès du programme Fonds régions et ruralité volet 2.

27.b DEMANDE DE DON ET LETTRE D'APPUI – COMITÉ DÉVELOPPEMENT EN TOURISME EN CULTURE ET EN HÉBERGEMENT DE NÉDÉLEC.

RÉSOLUTION # 6924-02-22

Josée Prévost, conseillère explique en gros que le comité développement en tourisme, en culture et en hébergement de Nédélec vient d'être mis sur pied et que le comité a de belles idées pour relancer le tourisme dans le village de Nédélec. La maison Darveau est un des projets parmi plusieurs que le comité aimerait faire revivre à Nédélec. Mais avant tout le comité doit avoir une charte pour pouvoir fonctionner dans le domaine du tourisme en culture et en hébergement.

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement que la municipalité participe à sa façon pour aider le comité à se mettre sur pied en faisant un don de 1000 \$, en lui écrivant une lettre d'appui et en leur offrant un congé de taxes de 25 ans à l'OBNL qui sera responsable de le faire fonctionner.

27.c RÉSOLUTION – AUDIT DE CONFORMITÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR LA TRANSMISSION ANNUELLE DU RAPPORT FINANCIER

RÉSOLUTION # 6925-02-22

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec transmettait le 21 janvier dernier, une correspondance informant la municipalité de Nédélec sur la réalisation d'une mission d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que cette mission est réalisée conformément aux normes canadiennes de missions de certification (NMC 3001 et NMC 3531) de CPA Canada;

CONSIDÉRANT que dans le rapport d'étude préliminaire de la vice-présidente à la vérification sur la transmission des rapports financiers, dans la section « Mise en contexte – Importance et enjeux principaux », il est indiqué les éléments suivants:

1. Chaque année, les municipalités locales (municipalités), les municipalités régionales de comté (MRC) de même que plusieurs organismes municipaux, notamment les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales, doivent rendre des comptes sur l'utilisation de leurs ressources financières. Cette reddition de comptes s'effectue entre autres par un rapport financier qui doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal, transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et accessible aux citoyens.
2. Les objectifs du rapport financier sont de présenter, de manière fidèle et transparente, de l'information financière des municipalités et organismes municipaux, en plus de fournir, de façon claire, des renseignements financiers pertinents, fiables et comparables, notamment pour la prise de décisions et l'évaluation de la gestion financière.
3. Le rapport financier est un document incontournable de reddition de comptes des municipalités et des organismes municipaux, notamment envers les citoyens. Ce document est également utilisé par plusieurs ministères et organismes comme outil de reddition de comptes et sert aussi à établir des montants auxquels ont droit les municipalités et organismes municipaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux (subventions, redevances, compensations, etc.). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) utilise également les données du rapport financier pour produire annuellement le profil financier de chaque municipalité, lequel présente certains indicateurs de gestion et permet aux municipalités de se comparer.
4. Vu l'importance des rapports financiers, les retards dans leur préparation et leur transmission peuvent entraîner diverses difficultés pour les municipalités et les organismes municipaux, notamment en matière de transparence et de saine gestion financière.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec considère qu'un retard dans le dépôt du rapport financier n'affecte aucunement la conclusion ou l'objectif ultime poursuivi, soit de déposer un rapport financier qui présente le portrait financier de la municipalité, portrait produit par une firme de vérificateur externe et qu'à cet égard, les 4 enjeux exposés principalement sont quand même rencontrés;

CONSIDÉRANT que dans la correspondance du 21 janvier 2022, il est mentionné « ... Ce rapport d'audit sera rendu public. Au terme de nos audits, nous formulons des constats et des recommandations qui visent à susciter des changements durables et positifs dans les municipalités et organismes municipaux. »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nédélec souhaite porter à l'attention de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec, les particularités vécues sur le territoire du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau
appuyée par Josée Prévost
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'au Témiscamingue, il y a 20 municipalités, 2 territoires non organisés, une MRC et une régie intermunicipale soumis à l'exercice de transmission annuelle du rapport financier.
- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'un seul bureau de vérificateurs externes est présent sur le territoire et que celui-ci a dû laisser abandonner certaines municipalités, dans les dernières années, n'étant pas en mesure de réaliser la vérification comptable pour toutes les municipalités locales du Témiscamingue, entre janvier et avril de chaque année, vu le nombre important de municipalités à rencontrer.
- **D'INFORMER** la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec que le bureau de vérificateurs externes connaît, comme plusieurs autres secteurs d'activités, des difficultés en matière de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée.

- **DE RECOMMANDER** à la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec qu'un nouveau calendrier avec des échéanciers différents soit réparti plus équitablement au cours de l'année pour permettre aux firmes de vérificateurs externes de réaliser leur mandat dans un laps de temps plus réaliste (le nouvel échéancier pourrait être bâti sur le même modèle que l'envoi du renouvellement des immatriculations par la Société d'assurance automobile du Québec, basé sur un ordre alphabétique).

Ou

- **DE RECOMMANDER** à la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec que le dépôt du rapport financier annuel se fasse avant le 1^{er} janvier de la 2^e année après l'exercice financier exigé (exemple : pour le rapport financier 2021, la municipalité, MRC ou Régie, aurait jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour déposer son rapport).

27.d Pagette GBM

Yves Bourassa, conseiller informe les membres que les pagettes des pompiers sont désuètes et plus de la moitié ne fonctionnent plus. Il est en attente d'avoir une soumission de la compagnie JBM de Ville-Marie pour l'achat de pagettes neuves.

28. CORRESPONDANCE

28.1 LETTRE DE REMERCIEMENT DU SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

28.2 OPÉRATION IMPACT – SÉCURITÉ DU QUÉBEC

28.3 COMMUNIQUÉ - UN PAS DE PLUS DANS LE DOSSIER ONIMIKI

28.4 RAPPORT ANNUEL DE LA CSSLT 2020-2021

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue au bureau municipal.

28.5 MEMBRE MATELOT DU T.E. DRAPER

RÉSOLUTION # 6926-02-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec renouvelle sa cotisation de membre annuel au coût de 30 \$ pour le Matelot T.E. Draper.

28.6 ALBUM DES FEMMES 2022

RÉSOLUTION # 6927-02-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec participe au cahier de la « Femme inspirante » lors de la parution de la journée de la Femme. Une mention des femmes d'affaires de la municipalité de Nédélec sera soulignée dans ce cahier afin de promouvoir notre belle communauté. La parution sera de ¼ page rectangulaire au coût de 135 \$ plus taxes.

29. PROCAHINE SÉANCE LE 7 MARS 2022


30. PÉRIODE DE QUESTIONS

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6928-02-22

Levée de la séance à 21h58, est proposée par Linda Pomerleau.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénomme, directrice générale
et secrétaire-trésorière